

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NOYERS-SUR-CHER**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Noyers-sur-Cher, légalement convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SARTORI, maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Mme Marie-Claude DAMERON, ayant donné pouvoir à Mme Sylvie BOUHIER
Mme Marie-France MOREAU, ayant donné pouvoir à Mme Catherine BRECHET
Mme Clotilde MASSARI, ayant donné pouvoir à M. Philippe SARTORI
Mme Emmanuelle CHAPLAULT, ayant donné pouvoir à M. Jacques MOREAU
M. Jeany LORON, ayant donné pouvoir à M. Michel VAUVY (à compter de la délibération n° 2019/21)

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : M. Francis NADOT

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de conseillers votants : 21

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2019, rédigé sous le contrôle du secrétaire de séance, Mme Michelle TURPIN et préalablement transmis à chaque membre du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

Etat des décisions du maire

M. le Maire rappelle que l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qu'il a reçues du conseil municipal.

Dans le respect de cet article, M. le maire rend compte de la décision suivante :

Décision n° 2019-3 du 28 mars 2019 : Suppression de la régie de recettes pour la gestion de l'aire de service pour camping-car

2019/20 – Subventions versées aux associations et organismes privés en 2019

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances, expose ce qui suit :

La ville de Noyers-sur-Cher compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, le travail de mémoire, la citoyenneté, les solidarités, les loisirs,...

Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités, et répondent de plus en plus fréquemment à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent pas satisfaire.

Dans le cadre des orientations définies par l'équipe municipale, la ville de Noyers-sur-Cher soutient activement la vie associative en pratiquant une politique dynamique en termes d'attribution de subventions.

Au vu des demandes, et compte-tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider et les critères de subventionnement fixés, la commission des finances s'est réunie le 25 février 2019 pour dresser la liste des subventions qui pourraient être versées en 2019 aux associations et aux autres personnes de droit privé qui en ont fait la demande.

Cette liste, validée à l'unanimité par la commission des finances, est la suivante :

N° d'ordre	Association	Montant
01	Conciliateurs de justice 41	100
02	Délégués dptaux Education Nationale	50
03	FLSA tennis de table	660
04	Echanges Communication et Sérénité	150
05	ASKN Karaté Do	400
06	ASC Groupe Aria	1 500
07	OCCE Ecole maternelle	1 700
08	USSAN Haltérophilie	300
09	Société musicale la Fraternelle	5 000
10	Sologne Nature Environnement	100
11	Cyclisme Val de Cher Sologne	285
12	USEP Les P'tits Princes	600
13	USSAN Foot-ball	4 000
14	Sites et Images	801
15	La Pellicule de la Vallée du Cher	550
16	Cercle philatélique et cartophile	500
17	Foyer laïque du canton de Saint-Aignan	1 700
18	AAPPMA La Carpe	1 400
19	OCCE Ecole élémentaire	500
20	Souvenir Français	100
Montant total des subventions allouées		20 396

Ces montants ont été déterminés au vu des dossiers de demandes de subventions qui ont été déposés dans le délai imparti (avant le 31 décembre 2018) par les différentes associations, et qui ont fait l'objet d'un examen minutieux de la part de la commission des finances.

M. MOREAU estime que l'évolution de la Fraternelle n'est pas satisfaisante. Il regrette que, au regard de l'âge de ses membres, cette association n'anticipe pas son devenir. Il constate que les membres de la Fraternelle réinterprètent les événements qui ont conduit à l'échec du rapprochement avec la Lyre Saint Aignanaise. Il se déclare amère face à cette situation.

M. VAUVY indique qu'il n'y a peut-être pas eu assez de discussion entre les dirigeants des deux associations.

M. le Maire répond que la Fraternelle essaie du mieux possible de nouer des relations avec d'autres fanfares locales qui connaissent le même problème de vieillissement de leurs membres et l'absence de nouvelles et jeunes recrues malgré l'école de musique de Noyers..

Le conseil municipal,

- ✓ Vu l'avis de la commission municipale des finances en date du 25 février 2019 ;
- ✓ Entendu l'exposé de son rapporteur, M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ adopte la liste dressée par la commission des finances pour les subventions qui seront allouées aux diverses associations et organismes de droit privé locaux en 2019 ;
- ☞ s'engage à inscrire les crédits nécessaires, soit la somme de 20.396 €, à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif 2019.

Nombre de votants : 21

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1er avril 2019
et de l'affichage le 1^{er} avril 2019

M. Jeany LORON quitte la séance et donne pouvoir à M. Michel VAUVY.

2019/21 – Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2019

M. Joël DAIRE, adjoint délégué aux finances, expose qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2019.

Il indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il précise que la fixation des taux de ces trois taxes doit permettre de dégager, pour l'exercice 2019, des recettes fiscales suffisantes pour couvrir le besoin de financement du budget communal.

M. DAIRE propose en conséquence aux membres du conseil municipal, conformément à l'avis émis à l'unanimité par la commission des finances en date du 19 mars 2019, d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2019 :

Nature des taxes	Pour mémoire taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	13,66 %	13,66 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,60 %	27,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,67 %	72,67 %

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. DAIRE ;
- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants ;
- ✓ Vu le code des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;
- ✓ Vu la loi de finances pour 2018 ;
- ✓ Vu l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2019 ;
- ✓ Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;
- ✓ Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;
- ✓ Considérant que l'équilibre du budget est obtenu avec le produit attendu des taxes directes locales pour 2019 soit 1 275 493 € tel qu'indiqué par l'état n° 1259 COM ;
- ✓ Vu l'avis émis à l'unanimité par la commission des finances en date du 19 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ fixe les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

Nature des taxes	Taux 2019
Taxe d'habitation	13,66 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,67 %

Nombre de votants : 21
Votes POUR : 21
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1^{er} avril 2019
et de l'affichage le 1^{er} avril 2019

Présentation des choix budgétaires

M. MOREAU indique qu'il a adressé un message au maire et aux adjoints par lequel il exprime son souhait de connaître les réflexions qui ont conduit les élus à opérer les choix des projets d'investissement pour 2019.

M. le Maire répond que chaque adjoint, dans son domaine de compétence, propose des projets d'investissement pour l'année à venir. Les projets prioritaires sont ceux qui étaient prévus dans le programme électoral. D'autres projets ont émergé en cours de mandat et ont été intégrés, comme par exemple le magasin VIVAL. Ces choix sont opérés en fonction des excédents de fonctionnement dégagés chaque année et des subventions obtenues.

M. DAIRE rappelle que l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018 d'un montant de 581 055,07 € est augmentation de 48 % par rapport à l'exercice précédent (392 625,86 €). Cette forte augmentation peut s'expliquer par la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment dans le renouvellement des contrats de maintenance ou de prestations de service, la répercussion en fonctionnement des investissements réalisés en faveur des économies d'énergie (travaux de réfection de l'éclairage public) et dans une moindre mesure l'absence de baisse de dotation de l'Etat au contraire des années précédentes.

A ce résultat, en ajoutant l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent et en retranchant le besoin de financement de la section d'investissement à la fin de l'année 2018, nous obtenons un report disponible de 722 870,20 € destiné principalement à financer les investissements 2019.

Ainsi pour l'établissement du budget de fonctionnement 2019, il indique que celui-ci a été élaboré dans le respect d'un triple objectif conforme à celui de l'année précédente :

- poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en étant conscient de la difficulté compte tenu des efforts déjà fournis les années précédentes
- pas d'augmentation de fiscalité
- maintien du niveau de la dette en l'état compte tenu du ratio d'endettement satisfaisant.

L'objectif principal étant bien entendu de dégager un excédent de fonctionnement aussi important que possible à la clôture l'exercice 2019 permettant de couvrir l'éventuel déficit d'investissement ainsi que des investissements nouveaux.

Pour cela, nous avons par prudence minimisé les recettes de fonctionnement et légèrement majoré les dépenses de fonctionnement au niveau des prévisions budgétaires ce qui doit éviter une éventuelle mauvaise surprise lors des résultats. En effet, nous n'avons pas les informations permettant d'être assurés des rentrées notamment en matière de dotations de l'Etat. Au plan national, le montant de la dotation globale de fonctionnement devrait rester le même cependant, compte tenu des critères d'attribution, des variations à la hausse ou à la baisse peuvent être constatées au niveau de chaque commune.

Le budget d'investissement est établi sur la base des recettes prévisionnelles (fonds de compensation de TVA, subventions accordées ou attendues, etc....) auxquelles on ajoute le report disponible expliqué précédemment.

Il convient de se montrer prudent dans ces estimations car nous pouvons être confrontés à des difficultés lorsque le montant des subventions attribuées est beaucoup moins important que le montant attendu comme ce fut le cas pour les travaux de réhabilitation de la friche commerciale en ateliers municipaux avec la subvention de la Région.

Pour 2019, après avoir couvert le remboursement de la dette en capital, le choix des investissements a été opéré comme suit :

- inscription complémentaire pour l'aménagement des ateliers municipaux suite à la baisse des subventions
- investissements pour répondre aux normes réglementaires obligatoires : mise en sécurité de l'école, remplacement des bornes incendie
- investissements proposés par le maire et les adjoints : acquisition du tracteur, création d'une liaison piétonnière et cyclable route de Tours, création de l'accès au futur centre de secours, aménagement de la rue de Boissanté (3^{ème} tranche), agrandissement des vestiaires du stade, restauration du chœur de l'église Saint-Sylvain

Concernant les deux derniers projets, les subventions attendues ont été inscrites ainsi qu'un emprunt de précaution pour couvrir les dépenses. Toutefois, la municipalité n'a pas l'intention de recourir à un nouvel emprunt dans la mesure où l'objectif est d'autofinancer en totalité ces investissements en fonction des recettes constatées sur l'exercice. En tout état de cause, les ordres de service pour ces deux programmes ne seront donnés que lorsque nous aurons connaissance du montant exact des subventions accordées par les différents organismes.

2019/22 – Adoption du budget primitif 2019 de la commune (budget principal M14)

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget primitif 2019 de la commune (budget principal) dont les deux sections se présentent comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
011	Charges à caractère général	755.234,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.120.850,00
65	Autres charges de gestion courante	294.896,00
66	Charges financières	92.000,00
67	Charges exceptionnelles	52.700,00
022	Dépenses imprévues	23.425,83
023	Virement à la section d'investissement	737.303,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26.131,66
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3.102.541,20

En section de fonctionnement, les chapitres suivants de recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
013	Atténuations de charges	20.000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	176.900,00
73	Impôts et taxes	1.509.671,00
74	Dotations et participations	621.000,00
75	Autres produits de gestion courante	44.000,00
77	Produits exceptionnels	5.000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	3.100,00
002	Excédent reporté	722.870,20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3.102.541,20

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	244.000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9.812,40
21	Immobilisations corporelles	211.373,41
23	Travaux en cours	1.537.409,76
020	Dépenses imprévues	3.800,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	3.100,00
001	Déficit antérieur reporté	39.981,62
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2.049.477,19

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	220.900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	447.935,40
13	Subventions d'investissement	612.406,42
021	Virement de la section de fonctionnement	737.303,71
024	Produits de cessions d'immobilisations	4.800,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26.131,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2.049.477,19

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2019 établi par M. le Maire ;
- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;
- ✓ Vu l'avis émis à l'unanimité par la commission des finances en date du 19 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ adopte le budget primitif 2019 de la commune (budget principal) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - 3.102.541,20 € pour la section de fonctionnement ;
 - 2.049.477,19 € pour la section d'investissement.
- ☞ confirme les modalités de vote du budget :
 - budget voté par nature, avec définition d'opérations en investissement (pour information), en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14.

Nombre de votants : 21

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

**Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1^{er} avril 2019
et de l'affichage le 1^{er} avril 2019**

2019/23 – Adoption du budget primitif 2019 du service public d'assainissement collectif (budget annexe M49)

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget primitif 2019 du service d'assainissement collectif (budget annexe) dont les deux sections se présentent comme suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
011	Charges à caractère général	130.600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21.000,00
014	Atténuations de produits	20.820,00
65	Autres charges de gestion courante	3.000,00
66	Charges financières	23.000,00
67	Charges exceptionnelles	2.000,00
022	Dépenses imprévues	23.728,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113.821,72
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		337.970,09

En section d'exploitation, les chapitres suivants de recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
70	Prestations de services	257.500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22.602,22
002	Excédent reporté	57.867,87
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		337.970,09

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	66.500,00
20	Immobilisations incorporelles	14.760,00
21	Immobilisations corporelles	19.830,00
23	Immobilisations en cours	297.554,23
020	Dépenses imprévues	4.614,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22.602,22
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		425.861,37

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
10	Dotations, fonds divers et réserves	2.000,00
13	Subventions d'investissement	8.116,17
16	Emprunts et dettes assimilées	100.000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113.821,72
001	Excédent reporté	201.923,48
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		425.861,37

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2019 établi par M. le maire ;
- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;
- ✓ Vu l'avis émis à l'unanimité par la commission des finances en date du 19 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ adopte le budget primitif 2019 du service d'assainissement collectif (budget annexe) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - 337.970,09 € pour la section d'exploitation ;
 - 425.861,37 € pour la section d'investissement.
- ☞ confirme les modalités de vote du budget :
 - budget voté par nature en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M49.

Nombre de votants : 21

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1^{er} avril 2019

et de l'affichage le 1^{er} avril 2019

2019/24 – Adoption du budget primitif 2019 du service public du transport scolaire (budget annexe M43)

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget primitif 2019 du service des transports scolaires (budget annexe) dont les deux sections se présentent comme suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
011	Charges à caractère général	13.760,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	22.500,00
66	Charges financières	3.300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12.419,30
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		51.979,84

En section d'exploitation, les chapitres suivants de recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
74	Subventions d'exploitation	5.000,00
77	Produits exceptionnels	44.932,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2.047,47
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		51.979,84

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	7.100,00
21	Immobilisations corporelles	59.459,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2.047,47
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		68.607,31

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12.419,30
001	Excédent reporté	56.188,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		68.607,31

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2019 établi par M. le maire ;
- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;
- ✓ Vu l'avis émis à l'unanimité par la commission des finances en date du 19 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ adopte le budget primitif 2019 du service des transports scolaires (budget annexe) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - 52.979,84 € pour la section d'exploitation ;
 - 68.607,31 € pour la section d'investissement.
- ☞ confirme les modalités de vote du budget :
 - budget voté par nature en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M43.

Nombre de votants : 21

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1^{er} avril 2019
et de l'affichage le 1^{er} avril 2019

2019/25 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans les effectifs de la commune

M. Philippe SARTORI, Maire, expose ce qui suit :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En raison du prochain remplacement d'un agent communal, qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mai 2019, M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans les effectifs de la commune de Noyers-sur-Cher.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;
- ✓ Considérant la nécessité de recruter un nouvel agent aux services administratifs municipaux ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ Décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans les effectifs de la commune de Noyers-sur-Cher.
- ☞ Prend l'engagement d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 « *Frais de personnel* » du budget primitif 2019 du budget principal

Nombre de votants : 21

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1^{er} avril 2019

et de l'affichage le 1^{er} avril 2019

2019/26 – Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la Commune de Noyers-sur-Cher

M. Jean-Jacques LELIEVRE, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018-38 du 7 juin 2018, le conseil municipal a missionné la SAFER pour l'accompagner dans la procédure d'appréhension de parcelles présumées sans maîtres.

Par délibération n° 2018-69 du 22 novembre 2018, le conseil municipal a donné son accord pour l'ouverture de la procédure de vérification afférente à des parcelles présumées sans maître en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal.

Cette procédure, détaillée à l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, impose notamment de diligenter une enquête préalable relative à la propriété desdits biens et de s'acquitter de mesures de publicité obligatoires.

La commune a mandaté la SAFER du Centre pour mener cette enquête préalable visant à vérifier la vacance des parcelles ci-dessous désignées, lesquelles sont susceptibles d'être présumées sans maître.

Les parcelles concernées sur Noyers-sur-Cher sont les suivantes :

Section	N°	Nature cadastrale	Surface cadastrale (m ²)	Lieu-dit	Compte de propriété
D	0450	Bois-Taillis	1140	LA FOLIE	GUERRIER (MME) NEE GIGOT
D	1390	Jardins	246	LE BOURG	FOUCHER ROBERT (M)
D	1567	Landes	25	LE BOURG	BIGOT ET CIE
D	1568	Sols	67	LE BOURG	BIGOT ET CIE
E	0137	Bois-Taillis	2930	LA FOI	CHAMPEAU MAURICE EUGENE (M)
E	0671	Terres	1725	LES GRANDES VIGNES	NONIN RENE (M)
F	0469	Terres	4300	LA CENDRESIE	JANVIER MAURICE ARMAND (M)
F	0625	Bois-Taillis	1040	LES PONTS	COURCELLE ALBERT (M)
F	0656	Jardins	275	LE NEZ DE CHIEN	MANDARD CHARLES MARCEL (M)
F	1250	Sols	366	LE SANITAS	GUILLON LEONCE (M)
ZB	0093	Terres	340	LES BOIRES	MARQUET BLANCHE MARCELL (MME) NEE DELALANDE BLANCHE MARCELL
ZB	0140	Terres	1180	LES BOIRES	PERRON LEON (MME)
ZB	0410	Terres	518	LES BOIRES	GUERRIER JEAN (M) GUERRIER JULES (M)
ZB	0411	Terres	1015	LES BOIRES	GUERRIER JEAN (M) GUERRIER JULES (M)
ZB	0412	Terres	177	LES BOIRES	GUERRIER JEAN (M) GUERRIER JULES (M)
ZE	0098	Terres	1924	LES AVENETTES	LABARTHE SUZANNE (MME)
ZL	0088	Terres	1887	LE HAUT DES PRES FONDUS	NONIN RENE (M)
ZL	0095	Terres	1849	LE HAUT DES PRES FONDUS	NONIN RENE (M)
ZM	0013	Terres	4015	LES NOUETTES	LABARTHE SUZANNE (MME)
ZM	0027	Prés	4359	TROMPE-SOURIS	INCONNU
ZM	0028	Prés	878	TROMPE-SOURIS	BONNEAU DESIRE (M)
ZM	0030	Prés	577	TROMPE-SOURIS	DOMAINES PROPRIETAIRES INCONNUS

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Jacques LELIEVRE ;
- ✓ Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants ;
- ✓ Vu le code civil, notamment son article 713 ;
- ✓ Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 19 mars 2019 ;
- ✓ Vu la circulaire interministérielle du 8 mars 2006 relative aux immeubles sans maître ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Déclare que lesdites parcelles n'ont pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois années.
- ☞ En conséquence, la procédure d'appréhension desdits biens par la commune, prévue à l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre. Un arrêté municipal constatant la situation de ces parcelles sera pris par Monsieur le Maire en vue d'accomplir les mesures d'affichage, de notification et de publicité obligatoires.
- ☞ Donne son accord pour l'ouverture de la procédure de vérification afférente aux parcelles présumées sans maître énumérées ci-dessus en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal.

- ☞ Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

Nombre de votants : 21
Votes POUR : 21
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1^{er} avril 2019
et de l'affichage le 1^{er} avril 2019

2019/27 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la mise à jour du zonage d'assainissement

M. Jean-Jacques LELIEVRE, maire-adjoint en charge de l'assainissement collectif, expose ce qui suit :

La commune de Noyers-sur-Cher a réalisé son zonage d'assainissement en 2000. Afin de l'intégrer au PLUi, il convient de le réviser.

Une mission d'assistance a été confiée à la SARL DUPUET pour accompagner la commune dans cette procédure. Le coût de cette mission s'élève à 5 100 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention du de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Jean-Jacques LELIEVRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Mission de conseil pour la mise à jour du zonage d'assainissement	5 100 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	4 080 €
		Autofinancement	1 020 €
TOTAL	5 100 €	TOTAL	5 100 €

- ☞ Autorise le Maire à signer tous actes afférents à la présente délibération.

Nombre de votants : 21
Votes POUR : 21
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1^{er} avril 2019
et de l'affichage le 1^{er} avril 2019

2019/28 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'élaboration du manuel d'autosurveillance pour la station d'épuration « Les Gargouilles »

M. Jean-Jacques LELIEVRE, maire-adjoint en charge de l'assainissement collectif, expose ce qui suit :

En vertu de la réglementation en vigueur, la commune doit, pour la station de traitement des eaux usées « Les Gargouilles », disposer d'un manuel d'autosurveillance. Ce document est rédigé en vue de la surveillance des ouvrages d'assainissement et de la masse d'eau réceptrice des rejets.

Afin d'élaborer ce document, une mission d'assistance a été confiée à la SARL DUPUET pour accompagner la commune dans cette démarche. Le coût de cette mission s'élève à 6 100 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Jean-Jacques LELIEVRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Mission d'assistance pour l'élaboration du manuel 'autosurveillance pour la station d'épuration « Les Gargouilles »	6 100 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	4 880 €
		Autofinancement	1 220 €
TOTAL	6 100 €	TOTAL	6 100 €

☞ Autorise le Maire à signer tous actes afférents à la présente délibération.

Nombre de votants : 21

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 1^{er} avril 2019

et de l'affichage le 1^{er} avril 2019

Informations diverses

- ⇒ Mme BOUHIER rappelle le carnaval de l'école maternelle organisé le vendredi 28 mars ; le départ a lieu à 14h30 aux écoles
Depuis septembre 2018, la compétence transports scolaires est exercée par le Conseil régional Centre-Val de Loire. La présence des enfants dans le car contrôlé grâce à une carte électronique qui a été remis aux familles. Suite à une demande de la Région, il sera confirmé la gratuite du transport scolaire, la commune de Noyers-sur-Cher ne facturant aucune prestation aux familles.
- ⇒ Mme TURPIN donne rendez-vous aux élus pour le repas des aînés samedi 28 mars à 9h30 pour dresser les tables et dimanche 29 mars à 11h45 pour aider au repas.
- ⇒ M. Francis NADOT informe que les travaux à Thénieux sur le canal de Berry sont achevés et que le niveau d'eau devrait remonter.
- ⇒ M. LAURENT indique qu'il travaille actuellement sur un projet de règlement du marché dominical qui sera soumis prochainement au conseil municipal.
- ⇒ Mme ETIENNE a observé la présence, face à l'hôtel-restaurant de la gare, d'un panneau indiquant la pizzeria des 4 saisons qu'il conviendrait de retirer.
- ⇒ M. SARTORI informe du démarrage des travaux d'assainissement du secteur de la rue de la Cendrèsie et de la rue des Plantes.
Dans le prochain bulletin communal, un article informera que la communauté de communes Val de Cher-Controis peut apporter un soutien financier pour la destruction de nids de frelon asiatiques.
Le 23 avril 2019, la Mutualité Française organise à Noyers-sur-Cher une rencontre santé sur le thème « Le plaisir de vieillir ».
Il indique qu'il a pris un arrêté interdisant toute activité de pêche sur le canal de Berry aux abords des écluses de Trompe-Souris, de la Hémonière et des Roches, sur une distance de 50 mètres en amont et de 50 mètres en aval des trois écluses, et dans les sas des écluses.
En assistant aux assemblées générales des associations de Noyers-sur-Cher avec Michelle TURPIN, ils ont constaté que le montant des assurances obligatoires payées par les associations restent pour certaines élevé. Aussi, il leur sera proposé de négocier avec une seule compagnie d'assurances leur contrat en espérant ainsi pouvoir bénéficier de prix attractifs.

M. SARTORI clôt la séance à 21 h 25.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 29 mars 2018

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs
2019/20	Subventions versées aux associations et organismes privés en 2019	M. DAIRE
2019/21	Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2019	M. DAIRE
2019/22	Adoption du budget primitif 2019 de la commune (budget principal M14)	M. DAIRE
2019/23	Adoption du budget primitif 2019 du service public d'assainissement collectif (budget annexe M49)	M. DAIRE
2019/24	Adoption du budget primitif 2018 du service public du transport scolaire (budget annexe M43)	M. DAIRE
2019/25	Création d'un poste d'adjoint technique dans les effectifs de la commune	M. SARTORI
2019/26	Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la Commune de Noyers-sur-Cher	M. LELIEVRE
2019/27	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la mise à jour du zonage d'assainissement	M. LELIEVRE
2019/28	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'élaboration du manuel d'autosurveillance pour la station d'épuration « Les Gargouilles »	M. LELIEVRE

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 mars 2019	Mme TURPIN
2	Décisions du Maire	M. SARTORI